



Aline Pauchard
Présidente de l'ATAPH

Objet: Foyer Aline PAUCHARD / DIDIER GUILLAUME

21 octobre 2018

Madame Brigitte MACRON
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Madame,

Connaissant votre attachement à la cause du handicap, je tiens à vous faire part des faits suivants.

Faute d'avoir pu trouver une structure spécialisée pour accueillir mon frère handicapé mental, j'ai consacré des années ainsi que tout l'argent que nous possédions, mon mari, compositeur-arrangeur et membre du groupe Martin Circus, et moi-même, pour parvenir à créer un foyer pouvant héberger 30 personnes handicapées et générer 32 emplois à Saint Paul Trois Châteaux 26130 (Drôme).

Nous avons obtenu toutes les autorisations et les agréments nécessaires avec le précédent président du Conseil Général de la Drôme.

Malheureusement, lorsque Monsieur Didier GUILLAUME, Sénateur Socialiste a été élu Président du Conseil Général de la Drôme, il a tout fait pour que mon projet ne voit jamais le jour.

Dès que mon foyer a fonctionné, cet élu s'est alors ravisé et, pensant qu'une telle structure serait un point positif dans un bilan qui ne l'était guère, a usé de menaces afin que j'abandonne ce foyer et que je le lui remette, par ADAPEI interposée.

M'y étant opposée, j'ai eu affaire de sa part et de ses exécuteurs de basses œuvres, aux pires ignominies, manœuvres intimidantes sur ma personne et sur celle de mon mari, et même une plainte pour « suspicion de délit financier » suivie d'articles de presse, ainsi que des gardes à vue et des perquisitions à l'insu du procureur de Valence qui a été muté.

Cette plainte, malgré l'acharnement de la Gendarmerie et du Parquet, a du être classée sans suite puisque de délit, il n'y avait pas. En effet, j'ai œuvré et travaillé des années durant à titre bénévole.

Sous de fallacieux prétextes d'ordre administratif, avec la complicité du Préfet de la Drôme et de l'ADAPEI, ami de Didier GUILLAUME, ce dernier est néanmoins parvenu à m'évincer et à me dépouiller de ce foyer.

Une plainte a été déposée pour « ajout de signatures sur les comptes bancaires de notre association » sans notre accord et sans décision de justice, une autre pour la falsification des cartes grises de nos véhicules qui se sont vus immatriculés en préfecture au nom d'une autre association.

Les comptes bancaires de notre association ont été vidés.

Malgré de nombreuses demandes, le matériel de musique mis à disposition du foyer par mon mari M. Sylvain Pauchard ainsi qu'une liste conséquente de biens personnels ne nous ont pas été restitués.

Une plainte a été déposée à l'encontre de M. Didier GUILLAUME.

Monsieur Didier GUILLAUME a eu l'astuce de mettre en place une administration « provisoire » définitive et l'accès de notre foyer nous a été interdit.

Lorsque j'introduisais un recours ou saisissais la Préfecture ou le Parquet d'un fait grave mettant en danger les résidents dans le cadre de la nouvelle gestion calamiteuse, non seulement cela était classé sans suite, mais cela avait pour conséquence de recevoir la visite des gendarmes qui m'ordonnaient de rentrer dans le rang et de n'avoir plus à écrire sous peine de garde à vue et de poursuites pénales !

Des faits encore plus graves se sont produits dans le foyer que j'ai néanmoins continué de dénoncer, cela dans l'intérêt des résidents, personnes combien fragiles, mais toujours sans résultats et avec les mêmes conséquences.

Dans une totale irrégularité, l'ADAPEI de la Drôme couverte par Didier GUILLAUME, jouit de mes biens personnels et du patrimoine de l'ATAPH sans avoir passé de convention d'occupation précaire.

Aux termes de l'arrêté n° 10-26-16, l'association ATAPH reste propriétaire de l'intégralité de son patrimoine qui est utilisé sans droit ni titre par l'ADAPEI.

La situation actuelle n'est pas conforme au droit, et de ce fait, l'ATAPH est toujours légalement gestionnaire de l'établissement.

Le 22 juin 2011, sous l'administration provisoire, des faits d'abus sexuels de la part d'un veilleur de nuit sur une résidente, fortement handicapée mentale et sous tutelle de l'UDAF nous ont été rapportés par le personnel en poste mais sont passés sous silence.

Nous avons informé Messieurs François HOLLANDE, Nicolas SARKOZY, Gérard LARCHER, Jean LASSALLE, le directeur de la gendarmerie nationale, Madame Ségolène ROYALE, le garde des sceaux et bien d'autres.

Afin de garder cette lettre la plus courte, je n'évoquerai pas la multitude d'actions irrégulières que nous avons endurées sous la responsabilité de M. Didier GUILLAUME ainsi que la mise en danger des résidents du foyer par la grande incompétence de ses services.

Tous les documents, procédures, courriers et réponses ainsi que le dossier presse en lien avec cette affaire sont archivés chez Me Pierre NAITALI, docteur en droits, 30, rue du Commerce 49100 ANGERS, spécialisé dans le vol d'établissement.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La Présidente de l'ATAPH

Aline PAUCHARD